



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2002/10
13 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

Dix-septième session

New Delhi, 23-29 octobre 2002

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

**Rapport de situation sur l'exécution des activités
dans le cadre de la décision 4/CP.7**

Note du secrétariat

Résumé

La présente note contient des informations sur les activités exécutées en 2002 par le secrétariat concernant l'évaluation des besoins technologiques, la mise au point d'un système d'information sur les technologies et la création d'un centre international de documentation et de réseaux de centres d'information sur les technologies, ainsi que sur les consultations qui ont eu lieu avec les organisations internationales compétentes quant aux capacités et aux moyens dont elles disposent pour appuyer certaines activités définies dans le cadre technologique.

Au cours de la dix-septième session du SBSTA, les Parties souhaiteront peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document et donner de nouvelles indications au secrétariat concernant ses travaux relatifs à la mise en place d'un système d'information sur les technologies, et notamment la création d'un centre international de documentation, ainsi que d'un réseau de centres d'information sur les technologies, afin de soumettre un projet de décision sur ce point à la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2 - 3	3
C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA	4	3
II. ÉVALUATION DES BESOINS TECHNOLOGIQUES	5 - 14	4
A. Mandat	5 - 7	4
B. Rappel des faits	8 - 9	4
C. Synthèse	10 - 13	5
D. Questions à examiner	14	5
III. SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES TECHNOLOGIES	15 - 22	6
A. Mandat spécifique	15 - 17	6
B. Rappel des faits	18 - 19	6
C. Synthèse	20 - 21	7
D. Questions à examiner	22	9
IV. CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET RÉSEAU DE CENTRES D'INFORMATION SUR LES TECHNOLOGIES	23 - 27	9
A. Mandat spécifique	23	9
B. Rappel des faits	24 - 25	9
C. Synthèse	26	9
D. Questions à examiner	27	10
V. CONSULTATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES	28 - 32	10
A. Mandat spécifique	28 - 29	10
B. Discussion	30 - 32	10
<u>Annexe</u>		
Contributions possibles		11

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Par sa décision 4/CP.7 (par. 1), la Conférence des Parties a adopté le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention qui figure dans l'annexe de ladite décision (FCCC/CP/2001/13/Add.1). Le cadre, ci-après dénommé le cadre technologique, comprend cinq principaux thèmes et domaines d'action: détermination et évaluation des besoins technologiques, information technologique, création d'un environnement propice, renforcement des capacités et mécanismes relatifs au transfert de technologies. Les mandats spécifiques pour chaque activité exécutée par le secrétariat dans le cadre de certains des thèmes ci-dessus sont indiqués ci-après.

B. Objet de la note

2. La présente note contient des informations sur les activités exécutées en 2002 par le secrétariat, relatives à la mise en œuvre du cadre technologique, notamment en ce qui concerne l'évaluation des besoins technologiques, la mise au point d'un système d'information sur les technologies, la création d'un centre international de documentation et de réseaux de centres d'information sur les technologies, ainsi que sur les consultations qui ont eu lieu avec les organisations internationales compétentes concernant les capacités et les moyens dont elles disposent pour appuyer certaines activités définies dans le cadre technologique.

3. Des informations de base concernant les questions étudiées dans la présente note figurent dans les documents ci-après: Rapport de situation sur la mise au point d'un système d'information sur les technologies (FCCC/SBSTA/2001/4); Report of the technology information expert workshop, Beijing, China, 18-19 April 2002 (FCCC/SBSTA/2002/INF.6); Report of the expert meeting on methodologies for technology needs assessments, Seoul, Republic of Korea, 23-25 April 2002 (FCCC/SBSTA/2002/INF.7); Technology information system – submissions from Parties (FCCC/SBSTA/2002/MISC.12); Rapport de la seizième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Bonn, 5-14 juin 2002) (FCCC/SBSTA/2002/6, annexe II¹); Rapport annuel du Groupe d'experts du transfert de technologies (FCCC/SBSTA/2002/9).

C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA

4. Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document et, s'il y a lieu:

a) Donner de nouvelles indications au secrétariat concernant ses travaux relatifs à la mise en place d'un système d'information sur les technologies et notamment à la création d'un centre international de documentation, ainsi que d'un réseau de centres d'information sur les technologies, en vue de recommander un projet de décision sur ce point à la Conférence des Parties;

¹ Appendice II du programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2002-2003.

b) Prier instamment les Parties visées à l'annexe II de la Convention n'ayant pas fourni l'assistance technique ou financière appropriée d'appuyer l'exécution des programmes et activités prévus dans le cadre technologique (décision 4/CP.7) et du programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 du Groupe d'experts du transfert de technologies.

II. ÉVALUATION DES BESOINS TECHNOLOGIQUES

A. Mandat spécifique

5. Par sa décision 4/CP.4, la Conférence des Parties a prié instamment les Parties non visées à l'annexe I de la Convention de soumettre leurs besoins technologiques classés par ordre de priorité, notamment en ce qui concerne les technologies qui leur sont indispensables pour faire face aux changements climatiques dans certains secteurs de leur économie, compte tenu de leur situation sociale et des technologies écologiquement rationnelles les plus récentes. Reconnaissant que les ressources dont disposent les Parties non visées à l'annexe I sont limitées, la Conférence des Parties, par sa décision 2/CP.4, a chargé le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de fournir des ressources financières aux pays en développement afin qu'ils puissent recenser et soumettre à la Conférence des Parties leurs besoins technologiques classés par ordre de priorité.

6. En outre, par sa décision 4/CP.7, la Conférence des Parties a encouragé les Parties, notamment les pays en développement parties, à entreprendre des évaluations de leurs besoins spécifiques en matière de technologie, sous réserve que les pays développés parties et les autres Parties développées visés à l'annexe II fournissent les ressources voulues compte tenu des conditions qui leur sont propres (FCCC/CP/2001/13/Add.1, décision 4/CP.7, annexe, par. 5).

7. Lors de sa seizième session, le SBSTA a prié le secrétariat de coopérer avec le FEM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi qu'avec les autres organisations compétentes ou des initiatives pertinentes, telles que l'Initiative technologie et climat (ITC), dans le cadre des activités qu'elles avaient prévu d'entreprendre, afin de mettre au point un guide méthodologique simplifié et facile d'emploi pour l'évaluation des besoins en matière de technologie et de lui faire rapport à ce sujet à sa dix-huitième session (FCCC/SBSTA/2002/6, par. 38, al. f).

B. Rappel des faits

8. Actuellement, seuls quelques pays en développement parties sont en mesure de recenser leurs besoins technologiques, les autres ne disposant ni des ressources nécessaires, ni des compétences techniques ou des méthodes requises. Toutefois, les institutions multilatérales et diverses initiatives multilatérales et bilatérales ont entrepris d'aider les pays en développement à recenser leurs besoins technologiques; ces efforts ont constitué un apport précieux à la mise au point des méthodes pour l'évaluation des besoins technologiques.

9. Afin de traiter cette question, la Conférence des Parties a prié le Président du SBSTA, au paragraphe 7 de l'annexe de la décision 4/CP.7, d'organiser une réunion d'experts sur les méthodes d'évaluation des besoins technologiques. La réunion s'est tenue à Séoul (République de Corée) du 23 au 25 avril 2002 (FCCC/SBSTA/2002/INF.7).

C. Synthèse

10. À la réunion d'avril 2002, les experts et les Parties ont apporté des éléments utiles à la mise au point des méthodes d'évaluation des besoins technologiques. En substance, il a été dit que des méthodes existaient déjà pour cela et qu'elles étaient appliquées avec succès, mais qu'elles devraient être ajustées pour mieux tenir compte des soucis particuliers – notamment le traitement des technologies d'adaptation – que suscitent les changements climatiques, et que certains pays auraient besoin d'aide pour les utiliser.

11. À sa première réunion, le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) a présenté les recommandations de la réunion d'experts sur l'évaluation des besoins technologiques et a inscrit cette question à son programme de travail, dont le texte figure dans l'appendice II du document FCCC/SBSTA/2002/6. Le SBSTA, à sa seizième session, et le GETT ont encouragé le PNUD ainsi que les autres organisations et initiatives internationales qui lancent des activités relatives à l'évaluation des besoins technologiques à collaborer avec le secrétariat dans ce domaine.

12. Pour répondre à la demande faite par le SBSTA à sa seizième session, le secrétariat consulte le PNUD, l'ITC et d'autres organisations et initiatives internationales intéressées sur l'état d'avancement des activités qu'ils ont prévues pour l'évaluation des besoins technologiques. Le PNUD – avec l'aide du FEM et en consultation avec le secrétariat –, le GETT, l'ITC et d'autres organisations et initiatives internationales élaborent un guide méthodologique pour l'évaluation des besoins technologiques. L'ITC organisera, en collaboration avec le PNUE et d'autres partenaires, deux ateliers régionaux de formation en matière de transfert de technologies, l'un pour l'Asie, du 24 au 26 septembre 2002 à Beijing (Chine) et l'autre pour l'Afrique, du 14 au 16 octobre 2002 à Dakar (Sénégal). Ces deux ateliers comprendront diverses parties consacrées aux méthodes d'évaluation des besoins et à l'information technologique. Deux autres ateliers de formation seront organisés pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes et pour l'Europe orientale en 2003, si les ressources le permettent.

13. Actuellement, 60 pays bénéficient de l'aide du FEM pour évaluer leurs besoins technologiques, par le biais du Programme d'activités habilitantes du PNUD financé par les ressources du dispositif de financement complémentaire, et à ce jour 25 pays ont terminé leur évaluation. On escompte que, à mesure qu'ils auront accès aux méthodes et aux possibilités de formation, d'autres pays pourront évaluer et hiérarchiser leurs besoins technologiques.

D. Questions à examiner

14. Les questions essentielles, soulevées maintes fois durant les ateliers, concernent la façon de communiquer les résultats de ces évaluations, ainsi que leur présentation, et la manière de financer les technologies recensées. Le SBSTA souhaitera peut-être commencer à examiner ces questions, puis demander conseil au GETT avant d'en reprendre l'examen lors de ses sessions ultérieures.

III. SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES TECHNOLOGIES

A. Mandat spécifique

15. Dans le cadre technologique, il est demandé au secrétariat de s'appuyer sur les résultats positifs des travaux en cours relatifs au système d'information sur les technologies, y compris ceux qu'il a entrepris en coopération avec l'ITC et d'autres organisations compétentes, notamment pour mettre au point un nouveau moteur de recherche sur l'Internet qui permettra un accès rapide aux inventaires existants de technologies et savoir-faire écologiquement rationnels et économiquement viables, y compris de technologies et savoir-faire propres à faciliter l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

16. À sa quinzième session, le SBSTA a demandé au secrétariat de poursuivre ses travaux relatifs au système d'information sur les technologies, en tirant parti des liens qui existent entre ses travaux et ceux des institutions et réseaux existants, en particulier l'information relative aux technologies d'adaptation, et d'étudier la possibilité d'incorporer des données sur les technologies détenues par le secteur privé et celles qui relèvent du domaine public, les programmes conjoints de recherche-développement, les exemples d'opérations réussies et les études de cas sur le transfert de technologies (FCCC/SBSTA/2001/8, par. 33, al. *d*).

17. À sa seizième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre un programme d'information dans le but de permettre au public d'avoir accès au système d'information sur les technologies mis au point par le secrétariat, de faire plus largement connaître ce système aux utilisateurs potentiels, y compris au secteur privé et aux spécialistes, de mettre à jour les informations et d'assurer la gestion du système d'information sur les technologies existant (FCCC/SBSTA/2002/6, par. 38, al. *f, i* et *ii*).

B. Rappel des faits

18. Pour répondre à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision 4/CP.7 (FCCC/CP/2001/13/Add.1, décision 4/CP.7, annexe, par. 10, al. *c*), le secrétariat a organisé un atelier d'experts sur l'information technologique afin d'étudier les réactions des Parties concernant l'essai du système d'information sur les technologies (TT:CLEAR) et de définir plus précisément les besoins des utilisateurs en matière d'information, les critères de contrôle de la qualité de l'information, les spécifications techniques du système et la contribution des Parties. Le rapport de l'atelier, qui s'est tenu à Beijing (Chine) du 18 au 19 avril 2002, figure dans le document FCCC/SBSTA/2002/INF.6 et les communications des Parties relatives à TT:CLEAR sont contenues dans le document FCCC/SBSTA/2002/MISC.12.

19. Le système d'information sur les technologies mis au point par le secrétariat a été mis en service en septembre 2001. Au 1^{er} août 2002, il comptait environ 260 utilisateurs. Le nombre d'utilisateurs par pays est moins important pour les pays en développement que pour les pays visés à l'annexe II. Les utilisateurs sont notamment des experts des ministères, des instituts de recherche et du secteur privé, des représentants des médias et des étudiants.

C. Synthèse

20. Depuis la présentation de son dernier rapport de situation au SBSTA, à la quinzième session de l'Organe, le secrétariat a entrepris, conformément au mandat défini plus haut, les activités ci-après concernant le système d'information sur les technologies:

a) Mise à jour de l'inventaire des projets de coopération technologique. Cette activité comprend l'actualisation des projets d'activités exécutées conjointement et l'ajout de projets cités dans les troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I et dans les communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I. La base de données contient actuellement quelque 1 650 projets (y compris plus de 450 nouvelles entrées depuis la septième session de la Conférence des Parties);

b) Ajout de certaines opérations réussies et d'études de cas en matière de transfert de technologies et mise à disposition par le biais du moteur de recherche. Diverses sources d'information ont été utilisées, y compris le rapport spécial du GIEC, «Questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologies», la publication de l'ITC «Technologies without borders; case studies of successful technology transfer», les rapports d'évaluation des projets financés avec l'aide du FEM et les publications du FEM sur les enseignements qui s'en dégagent, et la publication du PNUE, «Two challenges, one solution: case studies of technologies»;

c) Refonte de la structure de la base de données relatives aux projets afin de la rendre conforme au langage de balisage pour le développement international (IDML) et au format commun pour l'échange de données sur les activités de développement (FCAD) selon la classification standard des secteurs économiques et les types d'aide proposés (subvention, prêt, crédit, prise de participation, don, etc.; aide multiple) et actualisation des pages Web pertinentes;

d) Modification des interfaces du moteur de recherche de TT:CLEAR pour donner accès à l'information à partir des sites Web Efficacité énergétique et Énergie renouvelable CADDET et GREENTIE. Des interfaces pour d'autres sites (tels qu'UNEP-maESTro et Google) sont en cours d'élaboration;

e) Amélioration de la classification des technologies d'adaptation, conception et création de la base de données relatives aux technologies d'adaptation, modification des pages Web pertinentes et refonte de la base de données par l'intégration de technologies d'atténuation des changements climatiques et de technologies d'adaptation dans les zones côtières contenues dans le document technique «Coastal adaptation technologies» (FCCC/TP/1999/1). Révision et actualisation de la base de données relatives aux technologies d'atténuation des changements climatiques et identification des lacunes en matière d'information ainsi que des sources potentielles d'information et/ou des mécanismes de coopération permettant de compléter ces bases;

f) Création d'un formulaire électronique et de bases de données d'appui en vue de faciliter le suivi en ligne et la mise à jour de l'information sur les méthodes, modèles et outils qui ont été utilisés dans l'évaluation de diverses options technologiques propres à faciliter l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements;

g) Préparation de brèves évaluations pour 14 méthodes, modèles et outils d'atténuation et ajout, dans la base de données, des évaluations de 32 méthodes, modèles et outils couvrant divers aspects de l'adaptation aux changements climatiques, actuellement disponibles sur le site Web de la Convention. À présent, les méthodes, modèles et outils sont accessibles grâce au moteur de recherche et peuvent être recherchés par type (atténuation, adaptation, etc.) et par secteur (énergie, transport, foresterie, agriculture, industrie, etc.);

h) Étude des différentes possibilités d'échange d'informations entre les centres pour le transfert de technologies et mise au point d'un prototype de recherche d'informations sur les projets de coopération technologique, fondé sur un réseau spécial de centres présentant des caractéristiques communes et sur d'autres sources et destinataires de l'information;

i) Mesure de la faisabilité de la localisation et du transfert du logiciel d'information technologique aux centres nationaux et/ou régionaux. Les parties importantes du logiciel ont été traduites en chinois; le logiciel a ensuite été transféré à un centre national et un expert chinois a été formé à son installation et à sa configuration. Cette opération montre que le logiciel peut être traduit dans d'autres langues de l'ONU, selon les ressources disponibles, et qu'il peut être utilisé par les centres pour mettre en place leur propre système d'information sur les technologies;

j) Refonte de la structure de la base de données relatives aux liens; amélioration de la procédure de recherche et actualisation des pages Web pertinentes. Ajout de liens sur les sites Web nationaux signalés par les Parties dans leurs communications (FCCC/SBSTA/2002/MISC.12) et ajout de liens rapides avec ces sites. Ajout de plus de 100 liens pertinents avec des sites Web proposés par l'Allemagne dans le cadre du projet GATE (actuellement, cette base de données contient quelque 600 liens);

k) Examen des observations et recommandations reçues des Parties et d'autres utilisateurs et modification ad hoc du système;

l) Ajout de pages Web sur l'évaluation des besoins technologiques, ainsi que le GETT, et de conseils d'utilisation du système;

m) Présentation de TT:CLEAR aux ateliers technologiques tenus en Asie en avril 2002, insertion d'un lien avec TT:CLEAR sur la page d'accueil du secrétariat et préparation de différents supports d'information, y compris un panneau sur l'élaboration et le transfert de l'information technologique pour le stand de la Convention au Sommet mondial pour le développement durable (ce panneau sera présenté à la huitième session de la Conférence des Parties) ainsi qu'une brochure de présentation du système;

n) Élaboration d'un programme de lancement de TT:CLEAR. Les activités peuvent inclure la préparation d'un CD-ROM à diffuser dans les pays qui n'ont pas accès à l'Internet, une présentation du système d'information sur les technologies aux manifestations organisées dans ce domaine et la diffusion de l'information sur TT:CLEAR par le biais des centres de liaison nationaux. Dans le cadre de l'exécution du programme de lancement et pour répondre à la demande formulée par le SBSTA à sa seizième session, le secrétariat présentera le système TT:CLEAR et procédera à des essais sur le terrain durant les stages de formation régionaux qui seront organisés par l'ITC en Chine en septembre 2002 et au Sénégal en octobre 2002.

21. Les communications des Parties et les essais de TT:CLEAR, qui ont débuté durant la cinquième session du SBSTA, ont été positifs et ont donné lieu à des recommandations en vue d'améliorer le système. Toutefois, à la seizième session du SBSTA, les Parties ont estimé que le nombre d'utilisateurs était insuffisant pour se prononcer sur l'utilité du système. Le SBSTA a donc approuvé le programme de travail du GETT pour l'année 2002-2003 qui prévoit une collaboration étroite entre le Groupe et le secrétariat pour la réalisation d'une enquête de satisfaction, la préparation d'un document de travail sur les besoins des utilisateurs et les lacunes en matière d'information, l'établissement de recommandations concernant l'amélioration du système et l'évaluation de l'efficacité de TT:CLEAR. Un rapport sur les résultats de ces activités sera fourni au SBSTA à sa dix-neuvième session.

D. Questions à examiner

22. La mise à jour et la gestion du système d'information sur les technologies ne figurent pas au budget-programme actuel du secrétariat. Le GETT estime que le coût de ces activités s'élèvera à environ 100 000 dollars des États-Unis sur deux ans (2002-2003). Elles nécessiteraient l'aide du fonds supplémentaire.

IV. CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET RÉSEAU DE CENTRES D'INFORMATION SUR LES TECHNOLOGIES

A. Mandat spécifique

23. Le cadre technologique prévoit la création d'un centre international de documentation et d'un réseau de centres d'information sur les technologies, qu'il s'agira de mettre en place sous les auspices du secrétariat pour la huitième session de la Conférence des Parties, compte tenu des conclusions formulées par le SBSTA à sa seizième session au sujet du rapport de l'atelier d'experts sur l'information technologique qui a eu lieu à Beijing, du 18 au 19 avril 2002 (FCCC/SBSTA/2002/INF.6).

B. Rappel des faits

24. Au cours de l'atelier d'experts sur l'information technologique qui a eu lieu à Beijing, les participants ont entre autres étudié l'idée d'un centre international de documentation et d'un réseau de centres d'information sur les technologies.

25. Ces experts ont retenu deux options pour la mise en place du centre: i) un organisme centralisé créé dans le cadre d'une seule institution et ii) un centre de documentation virtuel créé principalement en reliant et en améliorant les systèmes existants, comprenant le système d'information sur les technologies (TT:CLEAR) du secrétariat et d'autres systèmes d'information, centres de documentation, sites Web et réseaux pertinents. Il a été recommandé au SBSTA de poursuivre l'examen de la deuxième option lors de sa seizième session (FCCC/SBSTA/2002/INF.6, par. 52).

C. Synthèse

26. Le SBSTA n'a pas été en mesure d'achever l'examen de cette question à sa seizième session. Le SBSTA ayant donné son autorisation, le GETT travaillera en collaboration étroite avec le secrétariat afin d'examiner les besoins, les incidences logistiques et les arrangements

institutionnels liés à la mise en réseau de centres internationaux de documentation et aux réseaux de centres régionaux et nationaux d'information sur les technologies, en vue de soumettre de nouvelles recommandations au SBSTA lors de ses sessions ultérieures.

D. Questions à examiner

27. Le SBSTA souhaitera peut-être donner au GETT et au secrétariat de nouvelles indications concernant les travaux à mener en vue de la mise en place d'un centre international de documentation sur les technologies, et établir un calendrier à cet égard.

V. CONSULTATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

A. Mandat spécifique

28. Par sa décision 4/CP.7, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de consulter les organisations internationales compétentes et de leur demander des informations sur les capacités et les moyens dont elles disposent pour appuyer certaines activités définies dans le cadre technologique et de rendre compte de ses conclusions au SBSTA à sa dix-septième session (FCCC/CP/2001/13/Add.1, décision 4/CP.7, par. 5, al. *a*).

29. À sa seizième session, le SBSTA a invité les Parties et les organisations internationales compétentes en mesure de le faire à appuyer les travaux du GETT, tels qu'envisagés dans son programme de travail (FCCC/SBSTA/2002/6, par. 38, al. *d*).

B. Discussion

30. Conformément à son mandat, le secrétariat a consulté un certain nombre d'organisations internationales compétentes en vue d'obtenir des informations sur les capacités et les moyens dont elles disposent pour appuyer certaines activités définies dans le cadre technologique. Un résumé des possibilités de collaboration future avec ces organisations figure dans l'annexe du présent document. Pour établir ce résumé, le secrétariat s'est fondé sur les informations reçues lors des réunions bilatérales qui ont eu lieu avec les organisations, les exposés faits par leurs représentants au cours de l'atelier sur l'information technologique et de la réunion d'experts sur l'évaluation des besoins technologiques qui ont eu lieu en avril 2002, à Beijing et à Séoul, respectivement, et l'échange de courriers électroniques avec les instances concernées.

31. Le secrétariat a également utilisé TT:CLEAR et l'Internet pour lancer sa recherche d'information en ligne sur les activités liées au cadre technologique. Pour étendre la portée des consultations, il prépare actuellement un formulaire électronique sur TT:CLEAR invitant les autres organisations à apporter une contribution.

32. Il se peut que d'autres organisations communiquent des informations. En conséquence, le secrétariat fournira des informations mises à jour dans le rapport qu'il fera oralement à la dix-septième session du SBSTA.

AnnexeContributions possibles

Organisation	Programme/projet/activité	Thème du cadre technologique	Programme de travail du GETT^a
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	<p>Appui aux pays en développement dans l'évaluation de leurs besoins technologiques à l'aide du complément de financement des activités habilitantes du FEM</p> <p>Élaboration d'un guide méthodologique facile d'emploi pour l'évaluation des besoins technologiques (en coopération avec l'ITC)</p>	Évaluation des besoins	A.1 A.3
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) ^b	<p>Projet du SANet (réseaux de spécialistes du transfert de technologies, association)</p> <p>Action Ozone. Technologies qui touchent aussi à des aspects du Protocole de Montréal</p> <p>Réseau mondial de gestion durable de l'énergie</p> <p>Centre international des technologies de l'environnement (Japon) axé sur les écotecnologies pour la gestion des services urbains et des eaux douces. Écotecnologies durables pour les projets et procédés industriels mettant l'accent, en particulier, sur l'atténuation des changements climatiques</p> <p>Centre de collaboration pour l'énergie et l'environnement. Méthodes, modèles et outils (selon la spécialisation)</p>	<p>Information technologique</p> <p>Information technologique</p> <p>Information technologique</p> <p>Information technologique</p> <p>Évaluation des besoins technologiques information, renforcement des capacités</p>	B.1, B.3, F.4 B.1, B.3 B.1, B.3 B.1, B.3
Agence internationale de l'énergie (AIE), Initiative technologie et climat (ITC)	Organisation et animation de quatre ateliers régionaux à l'appui du programme mené par le GETT pour renforcer les capacités des pays en développement en matière de transfert de technologies, notamment les activités concernant les méthodes d'évaluation des besoins technologiques et l'utilisation et l'accès de TT: CLEAR. Ces activités seront exécutées en collaboration avec le PNUE et le secrétariat	Évaluation des besoins, information technologique, environnement propice et renforcement des capacités	F.4

Organisation	Programme/projet/activité	Thème du cadre technologique	Programme de travail du GETT ^a
	<p>Aide à certains pays en développement dans l'évaluation de leurs besoins</p> <p>Participation avec le PNUD à l'élaboration d'un guide méthodologique facile d'emploi pour l'évaluation des besoins technologiques</p> <p>Mise en commun d'informations sur les technologies d'atténuation des changements climatiques durant la phase de démonstration (Efficacité énergétique et Énergie renouvelable CADDET), répertoire des organisations (Greentia) et transfert de technologies (ITC)</p>	<p>Évaluation des besoins</p> <p>Évaluation des besoins</p> <p>Information technologique</p>	<p>A.1</p> <p>A.3</p> <p>B.1, B.3</p>
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Mise en commun d'informations sur les projets du FEM dans le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques (ProjectMap). (Activité en cours)	Information technologique	B.1, B.3
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Mise en commun d'informations sur l'aide publique au développement (CAD/CRSo) (Activité en cours)	Information technologique	B.1, B.3
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	<p>Mise en commun d'informations sur les activités liées à l'industrie et visant à réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre (centres nationaux pour la production non polluante)</p> <p>Aide aux pays en développement dans l'évaluation de leurs besoins technologiques dans l'industrie</p>	<p>Information technologique</p> <p>Évaluation des besoins</p>	<p>B.1, B.3</p> <p>A.1</p>
Banque mondiale	Mise en commun d'informations sur les activités de développement internationales (Portail du développement – point d'accès à de nombreux projets de développement)	Information technologique	B.1, B.3

^a Voir le Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2002-2003 (FCCC/SBSTA/2002/6, annexe II, appendice II).

^b Activités de coopération recensées au cours d'une réunion de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE qui s'est tenue en juin 2002 à Paris.